



**En dépit du report du 98<sup>e</sup> Congrès de l'Association des maires de France (AMF), qui devait se tenir en novembre à Paris, ils étaient plus de 2 000 maires à avoir répondu présent à l'appel de l'AMF pour se rassembler au Palais des Congrès, le 18 novembre. L'occasion pour les édiles d'affirmer leur attachement aux valeurs de la République suite aux attentats sanglants du 13 novembre, mais surtout de rappeler qu'ils incarnent aujourd'hui ce lien de proximité indispensable au vivre-ensemble. Une proximité aujourd'hui mise en danger par la loi NOTRe.**

---

PAR CHRISTOPHE ROBERT

**À** l'heure où la folie meurtrière tente de faire vaciller le socle républicain, les regards se tournent vers les maires, premiers maillons de la démocratie locale. Ces "fantassins de la République" sont aujourd'hui "résolument aux côtés de l'État dans ce combat vital contre l'obscurantisme, le fanatisme et la violence", ont-ils fait savoir par la voix de leur président François Baroin, le 18 novembre, à l'occasion de leur rassemblement. À cette occasion, le chef de l'État a présenté les mesures prises dans le

cadre du "pacte de sécurité" qui confie aux maires un rôle renforcé notamment au travers des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Chargées d'organiser la politique territoriale en matière de sécurité, ces instances regroupent des représentants des forces de l'ordre, de l'État, des élus locaux mais aussi des acteurs associatifs et des organismes agissant notamment dans le domaine de l'action sociale. C'est aussi sur le plan de la prévention de la radicalisation que sont attendus les maires, en par-

ticulier dans le cadre des "cellules de suivi" mises en place par l'État dans chaque département.

#### **LAÏCITÉ ET FRATERNITÉ: L'AFFAIRE DU LOCAL**

Reste que par-delà ces mesures ciblées, c'est surtout en amont, sur l'ensemble des conditions du vivre ensemble, que peuvent agir les maires au quotidien. "Au premier rang des valeurs républicaines figure la laïcité, qui protège la liberté de culte et des consciences et garantit aux citoyens

# N PLUS FORT QUE LE MÉPRIS



© Arnaud Février / AMF

la neutralité de l'État", a rappelé le président de l'AMF lors du Rassemblement des maires de France. C'est pourquoi l'AMF a réalisé à leur intention un *Vade-mecum* sur la laïcité. Un document destiné à répondre aux questions qu'ils se posent dans de nombreux domaines de la vie de tous les jours : du financement des associations à la restauration scolaire, en passant par les crèches et les lieux de culte, cet ouvrage rappelle les règles de droit élémentaires à respecter pour assurer le vivre ensemble. Un ouvrage qui, à titre d'exemple, préconise aux communes de ne pas proposer, dans les cantines, de menus différents en fonction de motifs religieux ou philosophiques, ou encore de s'abstenir d'implanter une crèche de Noël dans l'enceinte des mairies. Il encourage encore les élus à mettre localement en place des chartes communales et intercommunales avec les associations, notamment pour

s'assurer du respect du principe de laïcité lorsque leur sont accordés des soutiens publics (subventions, mise à disposition locaux, de matériels...).

Cet impératif de défense de la laïcité, condition du vivre-ensemble, devrait d'ailleurs irriguer bien davantage tous les canaux de la vie locale. À commencer par les écoles dont sont en charge les collectivités locales. Comme le souligne Françoise Gatel, sénatrice-maire de Châteaugiron, "L'école est le lieu où chacun sort de sa vie privée pour découvrir la vie en société, où s'apprennent la laïcité, les valeurs de la République".

## L'ÉCOLE PLUS SOLIDAIRE

Car au-delà de la laïcité, l'école pourrait être aussi le lien d'épanouissement des dynamiques d'entraide et de fraternité entre les cultures et les âges. C'est dans cette direction que mériterait d'être repensé le rôle de l'école,

comme le préconise Jean-Louis Sanchez dans son ouvrage *La promesse de l'autre*. Il s'agit par exemple de l'ouvrir aux adultes du quartier à travers la reproduction partout en France des expériences qui ont montré leur efficacité comme "Lire et faire lire" ou encore "l'Outil en main". Mais aussi à travers les activités périscolaires qui pourraient être bien plus performantes en s'appuyant sur les compétences des aînés aptes à faire partager leur expérience professionnelle et humaine. Sans omettre l'idée d'accueillir dans les écoles des permanences de travailleurs sociaux pour développer des actions collectives avec les familles sur le soutien à la parentalité par exemple. Cet essaimage de bonnes pratiques pourrait donc devenir une priorité dans l'action municipale, ce qui est d'ailleurs prévu en ce qui concerne la journée citoyenne qui sera présentée à l'occasion du prochain congrès de l'AMF afin qu'elle soit

reprise partout. Une initiative dont le Jas s'est largement fait l'écho depuis plusieurs années.

### LA LOI NOTRE N'EST PAS LA LEUR

Cet engagement des maires pour préserver durablement la sécurité par la fraternité concrète est d'autant plus indispensable que, comme le rappelle Pascal Perrineau, politologue et professeur à Sciences-Po, "les maires sont investis de la confiance de leurs concitoyens, et la confiance est un mot clé à l'heure du rejet". Selon lui, sans cette "démocratie d'en bas, celle des maires", le pouvoir "d'en haut", n'aura pas les forces suffisantes pour réussir. Pourtant, la loi du 7 août 2015 portant "Nouvelle organisation territoriale de la république", dite loi NOTRe, vient aujourd'hui enrayer les capacités d'initiative des élus locaux en leur imposant une fois encore de nouvelles contraintes. Depuis plusieurs mois en effet, c'est sur la question du redécoupage et des compétences des nouvelles intercommunalités que se focalise leur attention. La loi NOTRe repose sur un concept simple, pour ne pas dire simpliste, selon lequel "Big is beautiful". Ce texte oblige ainsi les communes à se regrouper en intercommunalités d'au moins 15 000 habitants au prétexte d'améliorer la mutualisation de leurs équipements et de leurs services. Au risque surtout de contribuer un peu plus encore à l'éloignement du lien de proximité vital entre les élus et les citoyens.

C'est en effet au sein de ces intercommunalités que seront gérés demain la plupart des services publics locaux, du tourisme à l'économie en passant par l'urbanisme, le logement ou encore la politique de la ville. Cette dernière perspective est pourtant contraire à toutes les études faites ces dernières

années sur la crise des banlieues. Celles-ci montrent, en effet, la nécessité de renforcer la dimension municipale de la politique de la ville.

### UNE AUTRE POLITIQUE DE LA VILLE

Pour vaincre la ségrégation territoriale, la politique de la ville doit cesser d'être seulement une politique étatique en faveur des quartiers déshérités pour devenir une politique municipale de désenclavement mobilisant tous les



acteurs culturels, économiques et sociaux de l'action publique locale. L'objectif étant, selon l'expression consacrée, de "réintégrer le quartier dans la ville et la ville dans le quartier", en s'attachant sans doute plus à un "objectif de mixité fonctionnelle" qu'à celui de mixité sociale, comme le suggère le sociologue Adil Jazouli. Une autre manière de souligner l'importance d'installer dans les quartiers des équipements publics de qualité. Plus globalement, sur l'avenir de leur rôle social, les maires ne cachaient pas

leurs inquiétudes lors du Congrès des Maires de l'Ouest, le 30 novembre dernier. "Il faut continuer de trouver des solutions de proximité", alertait ainsi André Trillard, sénateur, maire de Saint-Gildas-des-Bois. "L'action sociale doit rester à la commune, c'est un service de proximité", confirmait en ce sens Stéphanie Phan Than, maire de Guérande.

La crainte de la disparition du rôle des communes, au profit d'intercommunalités de plus en plus techniques et politiques s'est donc partiellement aggravée. De là à en déduire que la loi NOTRe reflète une vision aussi parisianiste qu'erronée de la réalité du territoire français, il n'y a qu'un pas. Un sentiment d'ailleurs partagé par de nombreux élus locaux, à commencer par ceux qui n'ont pas attendu la loi pour bien faire, en dépit parfois d'une certaine forme de défiance de l'État à leur égard. Cette réalité n'est malheureusement pas nouvelle. Quelques mois avant sa disparition, Michel Dinet, qui incarnait plus que qui que le modèle de l'élu local au service vivre-ensemble, déplorait "le fonctionnement des administrations centrales de l'État qui expriment souvent du mépris pour les élus locaux".

Reste que pour l'heure, cette réforme aboutit à éloigner un peu plus encore les maires de leurs administrés. Une dangereuse dérive des centres de pouvoirs locaux qui apparaît d'autant plus inquiétante que, dans les communes, les habitants n'y comprennent plus rien, bousculés par ces incessants changements des règles du jeu de la démocratie locale. Un jeu d'apprenti sorcier qui risque surtout de faire celui des votes extrêmes, et dont n'avaient nullement besoin nos fantassins de la République. ■

Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au JAS!



■ Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal de l'Action Sociale  
à titre personnel au tarif exceptionnel de 50 euros TTC au lieu de 75 euros

Je règle par:  Chèque ci-joint à l'ordre du Journal de l'Action Sociale  
 Virement bancaire à réception de facture

**Vous voulez recevoir le JAS chez vous!**

**Nous vous proposons un abonnement  
au tarif exceptionnel de 50 euros TTC,  
au lieu de 75 euros.**

**ADRESSE DE LIVRAISON**

Nom/Prénom: .....

Adresse: .....

Code postal: .....

Ville: .....

e-mail: .....

Téléphone: .....

Pour notre information (facultatif): .....

Organisme: .....

Fonction: .....